



REVUE DE PRESSE

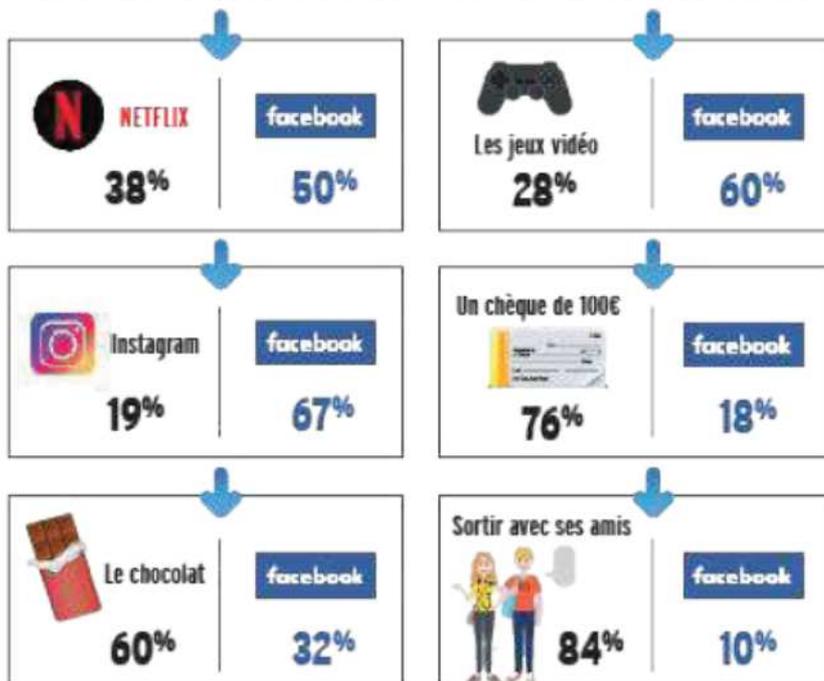
Jeudi 07 mars 2019



Quatre Français sur dix se disent accros à Facebook



Si vous deviez choisir entre l'un ou l'autre ...



Source : étude YouGov réalisée du 25 au 26 février 2019 sur un échantillon de 1.020 personnes représentatives de la population française selon la méthode des quotas.

Gilets jaunes

Radars incendiés, horodateurs dégradés: sept personnes jugées aujourd'hui

Sept hommes, tous ayant été ou étant toujours engagés dans le mouvement des gilets jaunes en Charente, vont comparaître aujourd'hui devant le tribunal correctionnel d'Angoulême, dans le cadre de deux comparutions immédiates distinctes. Deux d'entre eux seront jugés pour l'incendie d'un radar automatique sur la RN 10 à proximité de l'hypermarché Auchan La Couronne. Tous seront jugés pour avoir dégradé des horodateurs à Angoulême lors de trois épisodes successifs. Les faits datent de décembre. Ce sont des «dégradations de biens publics par moyens dangereux». Les sept suspects, âgés de 21 à 35 ans, dont cinq ont été récemment condamnés à quatre mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve pendant deux ans pour des dégradations dans des stations-service de l'agglomération d'Angoulême, ont été placés en garde à vue mardi matin. Ils ont rapidement reconnu les faits, se rejetant la responsabilité de l'idée de départ. Parmi eux, on retrouve le leader aux débuts du mouvement, Yoan Lotellier. Les enquêteurs disposaient d'éléments solides: vidéos, écoutes téléphoniques, témoignages circonstanciés. En Charente 23 radars ont été dégradés dès le mois de décembre, dont sept ont été incendiés. Le prix



Sept des 23 radars fixes charentais ont brûlé.

Photo archives Majid Bouzzit

des machines varie de 40 000 à 100 000 euros pièce. Concernant les horodateurs, la ville d'Angoulême estimait récemment son préjudice à plus de 100 000 euros.

Ils ont payé cash les atteintes à l'environnement

Décharges sauvages, casses autos clandestines, remblai de rivière ou pesticides dans l'eau. Hier, le tribunal a distribué les amendes.

Jean-François BARRE
jf.barre@charentelibre.fr

D'entrée de jeu, Marion Vauquelin, la procureure, a posé le cadre: «*Je ne suis pas là pour faire un exemple.*» Mais hier à l'audience correctionnelle d'Angoulême, elle a accumulé les dossiers d'atteintes à l'environnement pour marquer les esprits (lire notre édition de mardi). Pour rappeler aux indécents qui sont succédé à la barre «*qu'il faut bien qu'ils se rendent compte que l'on est en 2019 et que les règles, les normes ont évolué.*» Rappeler aussi que si elle a poursuivi, c'est parce que les prévenus de l'audience d'hier ont vraiment beaucoup traîné pour régulariser des situations qui auraient pu être transigées.

Si, à chaque fois, les associations, Charente Nature et France Environnement en tête, ont réclamé des préjudices «collectifs», assi-

milés à des préjudices moraux, que plusieurs milliers d'euros leur ont été alloués, la procureure s'est attachée à requérir des amendes, des astreintes. C'est ce qu'a décidé le tribunal.

D'une autre époque

Mille deux cents euros pour ce sylviculteur de Saint-Yrieix qui, en novembre 2016, avait sollicité un entrepreneur de travaux public qui démolissait un restaurant à proximité de ses parcelles de peupliers. Il lui fallait une «*belle allée*» pour y faire passer ses engins et éviter de défoncer la coulée verte. 1 200 euros pour l'entrepreneur, même si tous les deux s'écharpent désormais au civil, se renvoient la balle. Et 2 000 euros pour chacune des sociétés.

Le sylviculteur n'a toujours pas admis qu'il lui était impossible de combler un bras de la Charente ni

de remblayer une zone rouge pour risques d'inondation.

C'est un peu la constante dans tous ces dossiers. Des pratiques d'une autre époque. Comme chez le récupérateur de Champniers qui, en quatre ans, n'a toujours pas trouvé les moyens d'évacuer les épaves qui s'empilent sur ses 3 500 m² de terrain. Il a bien évacué des pneus, un peu de voitures, des bidons de peinture. Mais il en reste beaucoup. Et il a, depuis, pris sa retraite. L'affaire a été reprise. Il y est toujours associé. Et la casse existe depuis le début des années 80... Pas facile de lui faire prendre en charge la remise en état du terrain. La procureure a préféré 2 000 euros d'amende. Le tribunal en a assorti les trois quarts du sursis.

Les pesticides, les têtards et la larve de salamandre

Il ne manquait qu'une histoire de pesticides. C'est un céréalier de Taponnat qui l'a endossée. Un coup de pulvérisateur intempestif autour d'un point d'eau sur ses terres pour faire crever des chardons et ce sont des centaines de têtards, une larve de salamandre qui se sont retrouvés à flotter le ventre en l'air. «*Le dossier qui porte le plus d'atteintes à l'environnement, pour la procureure. Ce ne sont pas des espèces protégées pour rien. Il le sait, il a passé son certificat phyto.*»

Contre lui, elle a requis trois mois avec sursis et 3 000 euros d'amende. À la hauteur de sa responsabilité, a estimé la magistrate. Ce que son avocat, Christophe Gris, a voulu relativiser. «*Il ne savait pas tout. Il est extrêmement éprouvé. Il s'en veut. Il a pris conscience de l'ensemble de ces éléments.*»

Hier soir, le tribunal a mis l'affaire en délibéré. Décision le 30 avril.

De collection, mais hors d'usage

Voilà Jean, 89 ans, instable sur ses jambes et sourd comme un pot qui s'avance à la barre, pour parler de ses «collections» de véhicules que la Dreal décrit centre de véhicule hors d'usage. «*Et qui est-ce qui est qualifié pour dire qu'ils sont hors d'usage?*»

Des dizaines de caravanes, de camions, de voitures, entassés sur deux terrains. Qui dit qu'on lui a tout volé, lui qui a été militaire, agent d'assurances, avec une retraite de 400 euros. Qui raconte sa vie, se plaint et ne parvient même pas à énerver la patiente présidente Marie-Claude Gauthier-Bernard. Il dit qu'il n'a même plus les moyens de payer les 1 000 euros d'amende requis par

la procureure. Il lui a bien fallu requérir, mais elle a perdu toute prétention de le convaincre de toute prise de conscience du risque écologique. «*Il a largement son caractère. Il sait ce qu'il fait.*» Mais elle a aussi renoncé à tenter de lui faire déblayer les terrains. Cette «*installation classée non déclarée.*» Le vieil homme est parti d'un pas mal assuré, mais vraiment pas content, en lançant, juste avant de trébucher, à l'agent de la Dreal un vengeur «*vous savez combien vous m'avez fait perdre? 230 000 euros!*» Auxquels il faudra ajouter 800 euros d'amende. Et 500 euros de dommages à Charente Nature.

En vue Grand débat : la parole est aux quartiers



Sandrine Papon convie l'ensemble des habitants à venir prendre la parole.

Photo archives CL

Dans le cadre du grand débat national, l'association socio-éducative de la région de Cognac (Aserc) prend à son tour la main et propose un rendez-vous citoyen le lundi 11 mars, au centre social de Crouin, de 18h à 20h30. Ouvert à tous, il s'adresse aussi et surtout aux habitants des quartiers de la ville «*généralement*

peu représentés dans les assemblées qui se sont tenues jusque-là, où on retrouve un peu les mêmes personnes et ceux qui maîtrisent la prise de parole», note Sandrine Papon, la directrice de l'association. *Le fait de l'organiser dans nos locaux sera peut-être plus facile pour eux*». Invitée, la députée de la deuxième circonscription, Sandra Marsaud, devrait être présente à cette réunion organisée sur le principe de groupes de travail. «*Côté déroulement, chacun aura à piocher des questions préparées en amont et portant sur les quatre thèmes du débat afin de faciliter les échanges. On se laissera cependant toute liberté d'aller au-delà de ces thèmes*», indique Sandrine Papon. Une navette sera mise en place pour permettre aux habitants des autres quartiers de se rendre à Crouin.

Cirque: les derniers animaux ?

Le cirque Claudio Zavatta a planté son chapiteau à Cognac. Face au maire qui souhaite interdire les cirques avec animaux sauvages, Frédéric Edelstein défend son métier de dresseur.

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

«Un cirque sans animaux, ce ne serait plus trop un cirque.» Parole de petite fille. Kaylia, 10 ans, est venue de Rouillac, hier après-midi, avec son papi Armand pour assister à la première représentation du cirque Claudio Zavatta, sur l'esplanade de l'Espace 3000 à Cognac. En ouverture de séance: «Le célèbre dresseur» Frédéric Edelstein et ses onze fauves rugissants. Un numéro d'une vingtaine de minutes devant lequel les spectateurs - une cinquantaine pour cette première - n'ont pas boudé leur plaisir.

Si j'étais un bourreau d'animaux, ça se saurait depuis longtemps. Les lois sont tellement draconiennes qu'il est difficile de faire n'importe quoi.

«On voit bien qu'ils ne sont pas mal traités», glisse Michèle Reudeil, la mamie jarnacaise d'Arthur, 4 ans. «Je ne suis pas choquée de voir des animaux dans les cirques. C'est un moment pour les enfants», ajoute-t-elle. Mais c'est peut-être l'une des dernières fois à Cognac. Jeudi soir, en conseil municipal, après la lecture d'un texte de la conseillère Michelle Le Floch, le maire a décidé de bannir de la ville les cirques avec animaux sauvages (lire notre édition de vendredi). «Il faut encore délibérer, dit-il, mais



Le numéro de Frédéric Edelstein et de ses onze fauves ouvre la séance du cirque Claudio Zavatta, à Cognac.

Photo J. P.

je ne changerai pas d'avis. Je ne suis ni vegan, ni "animaliste", je mange de la viande... mais je pense qu'un animal est fait pour vivre dans un espace plus grand.»

«La pression des associations animalistes»

Une décision «surprenante et dangereuse pour la démocratie», estime Vincent Justin, M. Loyal du cirque Claudio Zavatta, qui juge que le maire a cédé à «la pression des associations animalistes». «Il a pris une décision sans connaître les cirques. Je l'invite, moi, à venir voir comment ça se passe ici.»

En dehors du chapiteau, à deux pas des fauves, Frédéric Edelstein relaie aussi l'invitation. Le dompteur était venu il y a deux

ans à Cognac avec son cirque Pinder, contraint depuis de remballer le chapiteau en raison d'une liquidation judiciaire. «Pas à cause des associations mais parce que les frais de fonctionnement étaient trop élevés», assure le dresseur, invité d'honneur sur la tournée du cirque Claudio Zavatta. «Si j'étais un bourreau d'animaux, ça se saurait depuis longtemps, lance-t-il. Les lois sont tellement draconiennes qu'il est difficile de faire n'importe quoi.»

Il entre dans la cage des lions avec quelques friandises (des bouts de viande). «Ils ont leur enclos. Ils sortent et ils entrent quand ils veulent. Ma priorité, c'est qu'ils soient dehors», affirme-t-il, tout en évoquant «les contrôles fréquents, les contraintes réglementées, les normes de sécurité... Et

de regretter que les associations aient transformé «l'exploit des êtres humains avec les animaux en exploitation des animaux. Je n'ai jamais exploité un animal. J'aime mon métier, mon cœur bat pour ça. On est en train de perdre les valeurs de notre pays.»

«Le problème, pour les associations, c'est que captivité égale maltraitance», déplore encore Vincent Justin, affirmant que si le maire de Cognac prend un arrêté, il sera cassé. «Ils n'ont pas le droit d'interdire une activité légale.» «On verra bien», répond Michel Gourinches, qui a prévu de répondre à l'invitation du cirque, installé à Cognac jusqu'au 17 mars. Une quarantaine de personnes y gravitent autour de la famille Prein. Sept représentations seront encore données.

Internet se range du côté du maire

Sur notre site internet comme sur notre page Facebook, les lecteurs ont été nombreux à réagir à notre article «Les cirques avec animaux sauvages bannis de Cognac», paru vendredi à la suite du conseil municipal. Globalement, ils applaudissent des deux mains. Comme Le Charentais du 16: «Bravo, merci à la commune de Cognac pour soutenir la lutte contre la souffrance animale». Brune: «Enfin un maire qui a compris, très bonne décision. Maintenant à Angoulême de suivre cet exemple!!!» E = mc2: «Les animaux sauvages n'ont pas leur place dans un cirque. Les zoos ou parcs animaliers sont faits pour cela.» Ou encore llyes qui espère carrément qu'on interdira très vite les animaux dans tous les cirques.

Mais tout le monde ne partage pas cette opinion. Comme la majorité des spectateurs, hier, à la première séance du cirque Claudio Zavatta, certains n'imaginent pas le cirque sans animaux. «Dans ce cas-là, on enlève les animaux dans les zoos ou les centres équestres», relevaient, sur place, Jérémy et Cindy Laurent, venus d'Angoulême pour cette première. Sur internet, Vieux de gauche dit ne pas se réjouir: «Les lions et autres animaux sauvages font partie intégrante du cirque. Dire qu'ils sont mal traités, c'est autre chose. Je passe souvent à Châteaubernard et je ne crois pas que ces animaux soient si mal traités que ça. Cognac a toujours été une ville d'accueil pour le cirque. Pourquoi interdire leur passage? C'est encore une tradition qui va disparaître de nos villes et nos villages.» Précision: «J'ai toujours un peu de mal avec les interdictions de maire à la "tête du client", sauf erreur l'activité est réglementée et est encore totalement légale en France.» Le Vieux Cognacais: «Interdiction des cirques, interdiction des corridas, interdiction des chasses à courre, interdiction de tout et n'importe quoi, eh oh, faut arrêter 2 secondes, la France c'est quoi? Pays des libertés ou dictature?»

L'image



Adieu le peuplier

Il aura fallu deux jours aux équipes de Charente Elagage et Techni Vert pour venir à bout de ce haut peuplier malade qui menaçait de tomber dans le jardin public de Cognac (Photo J.P.). Attaqué par un champignon, l'amadouvier, il faisait l'objet, depuis le mois de décembre, d'un large périmètre de sécurité. Mis à terre, hier, il a été découpé avant d'être évacué... pour certainement être transformé en copeaux.

■ CHATEAUBERNARD

Grève chez Verallia: l'usine à l'arrêt

100 % des lignes arrêtées. L'usine Verallia de Châteaubernard a été fortement perturbée, hier, par le mouvement de grève initié par la CGT. «On est en moyenne, sur la totalité des sites du groupe, sur 80 % de grévistes et 90 % des machines arrêtées», se réjouissait Dominique Spinali, délégué central CGT, en fin de journée. Pour la direction, le taux de participation à Cognac se situait «entre 25 et 35 % des effectifs à confirmer en soirée en fonction des deux équipes de nuit. Le chiffre de 80 % de grévistes avancé par la CGT ne concerne que les équipes postées, celles qui travaillent en 5/8. Or nous avons à la fois des équipes postées et des équipes de jour.»

Cette grève a été organisée pour la troisième journée de négociation avec la direction autour des aménagements de fin de carrière. Le syndicat déplore le licenciement, pour cette année, de 60 salariés inaptes. Ce que dément «catégoriquement» la direction. «Aucun plan de licen-



100% des machines étaient arrêtées, hier, à l'usine Verallia de Châteaubernard. Photo archives CL.

ciement n'est prévu», assure-t-elle. Selon Dominique Spinali, les négociations, hier, n'ont pas apporté satisfaction à la CGT. Des assemblées générales se tiendront sur les tous les sites le 19 mars pour décider de la suite du mouvement.

La base loisirs d'Angeac-Champagne fait peau neuve

Les travaux menés par Grand Cognac ont démarré. L'enveloppe globale s'élève à 500 000 euros. Pour réaliser une aire de grands jeux, une piste de vélo, un jardin des sens...

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Le terrassement est aux trois quarts fait. Les plantations ont quasiment toutes été réalisées. Sur la base loisirs d'Angeac-Champagne, le chantier bat son plein. En lieu et place d'une friche de trois hectares, une aire de grands jeux, des parkings pour les bus et les voitures, un jardin des sens... verront le jour dans les prochaines semaines.

«Au bout, là-bas, il y aura des jeux pour enfants et une piste de vélo», pointe du doigt Gérard Faurie, maire de la commune et vice-président de l'agglomération en charge des sports, ravi d'évoquer ce «projet valorisant pour le territoire». «Entre Cognac et Châteauneuf, il n'y a pas grand-chose dans ce genre-là.» A Angeac, la base des Trois-Pierres existe depuis une trentaine d'années. Ce coup de neuf devrait lui permettre d'attirer un nouveau public.

Une mise aux normes du local existant

Depuis le nouvel espace, un chemin piétonnier permettra de rejoindre les infrastructures exist-



Le nouvel espace, à gauche, est créé sur une friche de trois hectares. Au total, la base loisirs d'Angeac-Champagne va s'étendre sur six hectares.

Repro CL

tantes, de l'autre côté du ruisseau: des terrains de pétanque, un terrain de tennis qui «a été raccourci», des tables de pique-nique et six emplacements pour camping-cars - avec une borne de vidange - gratuits. «On crée aussi un terrain pour le rugby, le bad-

minton...», dit Gérard Faurie. Et nous allons refaire le local pour le remettre au goût du jour et le mettre aux normes sanitaires et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.» Pour l'heure, ce lot n'a toutefois pas été attribué. Les réponses des entreprises étaient «très au-dessus de notre enveloppe financière, pas acceptables». La consultation est donc

relancée... mais cela risque de repousser un peu la fin du chantier, prévue fin mai. Ça pourrait plutôt être en juin.

Pour ces travaux, l'enveloppe globale se situe autour de 500 000 euros, subventionnés à 50 %. Le projet avait été initié par la communauté de communes de Grande-Champagne avant la création de l'agglomération.

■ Tourisme

Les hébergeurs se réunissent



Photo CL

Avant la fin de l'hiver et le début de la saison, Séverine Poineaud, responsable de la communication et des relations avec les partenaires à Cognac Tourisme, accompagnée par Olivier Gabard, de Charente Tourisme, plus particulièrement chargé des «meublés touristiques», ont convié les prestataires adhérents à une rencontre thématiques «Meublés, chambres d'hôtes», au logis du Brillac. Une vingtaine ont répondu à l'invitation, dans le cadre des «Cafés de l'Office du Tourisme», une prestation de service gratuite pour les adhérents, qui sont actuellement près de 360, autour d'un thème ciblé, *«un moment d'échanges privilégié qui permet en outre de fédérer les atouts présents sur le territoire»*. Au niveau de la communauté d'agglo de Grand Cognac, on comptabilise

213 chambres d'hôtes et 165 meublés de tourisme. *«Cette thématique, qui n'a pas été choisie au hasard par Cognac Tourisme, avait pour objectif de proposer à ses adhérents un petit focus sur la législation, suite à quelques inquiétudes des hébergeurs, qui réagissent régulièrement sur deux sujets: la fiscalité et la sécurité»*, confie Séverine Poineaud et Olivier Gabard. Le lieu d'accueil pour cette rencontre n'était pas non plus lié au hasard, le logis du Brillac est un nouvel adhérent, rayonnant sur le territoire, qui a été présenté aux invités. Le prochain «Café de l'Office de Tourisme» est programmé le 21 mars à 14h30, sur le thème «Mon nom sur la toile», pour évoquer la présence sur le web.

■ Le Salon de l'auto de Genève ouvre au public aujourd'hui ■ Les constructeurs s'engagent à marche forcée dans l'électrique ■ Affolés par les contraintes écologiques, ils ont jusqu'en 2021 pour trouver des solutions.

Secteur auto: le choc électrique

Le salon automobile de Genève ouvre ses portes aujourd'hui au public avec quantité de nouveaux modèles électriques. Un changement de cap motivé par les limites d'émissions de CO₂ imposées par l'UE à partir du 1^{er} janvier 2021 (lire ci-contre) qui inquiète au plus haut point les constructeurs. Le tout dans un contexte de menaces de barrières douanières brandies par Washington contre les importations européennes. Les voitures électriques sont «une bonne solution», «il faut qu'on accélère, mais comme toute accélération, il y a une limite et je pense qu'on l'a franchie», a déclaré le patron du constructeur français PSA, Carlos Tavares, qui est aussi le président de l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA). Mais dès 2020, «l'exclusion du marché des voitures les moins performantes en CO₂ va se traduire par des arrêts d'usines, tous les constructeurs européens y réfléchissent», a-t-il mis en garde, épinglant «l'amateurisme» de décisions politiques qui prennent «le risque majeur d'amener toute l'industrie dans une impasse». Les constructeurs ont certes tous développé des modèles 100% électriques mais ils craignent une de-

Le chiffre

95 D'ici au 1^{er} janvier 2021, les constructeurs doivent réduire leurs émissions moyennes de CO₂ à 95g par véhicule et kilomètre, s'exposant à de lourdes amendes: «Chaque gramme d'émission au-dessus des 95g nous coûtera 400ME», selon Jean-Philippe Imparato, directeur de la marque Peugeot. Les limites seront encore durcies en 2030.

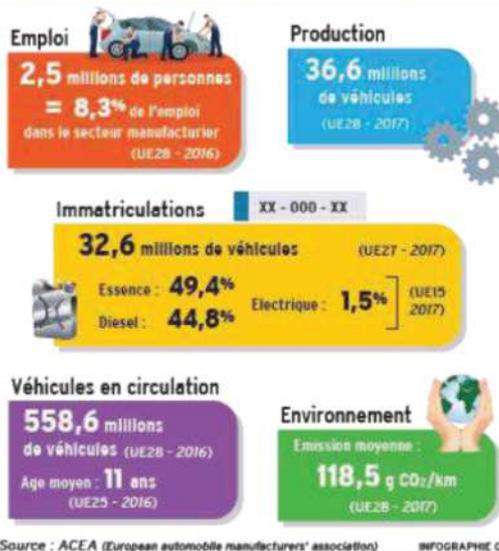
mande insuffisante en raison du prix trop élevé des batteries, d'origine asiatique, du manque d'infrastructures de recharge et d'une fiscalité insuffisamment incitative dans certains pays. «C'est sûr que la filière va être sous tension», a reconnu Thierry Bolloré, directeur général de Renault, pionnier du véhicule électrique et leader de ce marché avec son partenaire Nissan en Europe. Mais «on se réjouit de la compétition qui arrive, on a pris pas mal d'avance, c'est pour cela que nous vendons autant et de façon profitable», a-t-il ajouté, précisant que le 100% électrique représentait déjà 3% du



La jeune pousse suédoise Polestar, filiale de Volvo, présente notamment une berline électrique au Salon de l'auto de Genève. Photo AFP

chiffre d'affaires de la marque. Cette rupture technologique offre une occasion pour des start-up de venir défier les constructeurs historiques, à l'image de Tesla dont la berline Model 3 a commencé à être livrée en Europe en février. Toni Piëch, arrière-petit-fils de Ferdinand Porsche, fondateur de Porsche et Volkswagen, dévoile ainsi un prototype de sportive de luxe électrique. La jeune pousse suédoise Polestar, filiale de Volvo, lui-même propriété du chinois Geely, présente une berline électrique, qui sera produite en Chine à partir de 2020 (lire aussi en encadré). Dans un autre registre, celui des citadines de grande diffusion, deux nouveautés françaises tiennent le haut de l'affiche à Genève: la cinquième génération de la Renault Clio et la nouvelle Peugeot 208, avec une déclinaison électrique inédite.

La filière auto européenne en chiffres



La Chine veut sa part du gâteau

La présence de groupes chinois (Airways, BJEV...) à Genève reflète leur ambition de percer à l'international en misant sur l'électrique, à l'heure où les ventes auto trébuchent sur leur marché intérieur (-2,8% en 2018). En 2018, Lynk & Co, marque créée par le chinois Geely (propriétaire du suédois Volvo), confirmait vouloir proposer en 2020 en Europe des modèles électriques, conçus en Chine mais fabriqués... en Belgique. Avec dans le viseur le Graal du marché américain. De son côté, BYD a déjà une roue en Europe, où circulent ses bus à énergie propre: le groupe a achevé l'an dernier la construction dans le nord de la France d'une usine d'assemblage d'autobus électriques et entend se lancer, des deux côtés de l'Atlantique, sur le créneau des voitures particulières. Pour autant, de l'avis des experts, le chemin reste semé d'embûches avant une commercialisation en Europe ou aux États-Unis, où les réglementations techniques restent draconiennes, sans compter de potentielles barrières douanières.

Véhicules autonomes: la frénésie retombe

À la salon de Genève, si la voiture électrique est partout, le véhicule autonome est quasiment nulle part. Depuis les accidents de véhicules de Tesla et Uber survenus l'an dernier aux États-Unis, l'enthousiasme semble un peu retombé, même si les entreprises continuent d'investir des sommes colossales dans la recherche. La semaine dernière, les deux géants allemands du haut de gamme, BMW et Daimler ont annoncé qu'ils allaient regrouper leurs efforts dans ce domaine. Ils parlent désormais de «systèmes d'assistance à la conduite et de conduite hautement automatisée sur autoroute» prêts à être commercialisés «au lieu des années 2020...»

De 3 à 15% de véhicules autonomes en 2030

Il y a «différents freins à surmonter», selon Thomas Morel, chargé de l'automobile chez McKinsey. Outre «la maturité de la technologie et sa capacité à être développée en série, ainsi que la réglementation», il cite

notamment «l'acceptation de la technologie par les consommateurs, mais aussi le prix». Il faut «plus de 50.000 euros de technologie rien que pour automatiser le véhicule», constate-t-il. Fin février, le patron de PSA, Carlos Tavares, a reconnu que le coût d'une

voiture particulière autonome était trop élevé par rapport à sa valeur pour le client. Mais il a aussitôt précisé qu'il existait un marché pour les navettes autonomes et les robots taxis, «des véhicules dont les coûts des technologies seront partagés». «Lâcher le volant sur l'autoroute, on

n'en est pas loin» techniquement, assure Thomas Morel. Mais à l'horizon 2030, il table, dans le scénario le plus optimiste, sur 15% de véhicules autonomes, c'est-à-dire permettant de lâcher complètement le volant dans certaines circonstances, et moins de 3% dans le plus pessimiste.

Gare à l'impact environnemental!

Moteur électrique, utilisation partagée, conduite plus économique que celle de l'automobiliste moyen... le véhicule autonome porte en lui tous ces changements, promesse de moindre pollution. Pourtant, l'équation n'est pas si simple. Selon le cabinet de conseil AT Kearney, qui a interrogé 150 cadres d'industries concernées, «la consommation énergétique devrait être réduite de 30%, grâce aux sources d'énergie alternatives mais aussi parce que les véhicules communiqueront, assurant la fluidité du trafic». Et puis, «posséder la voiture perdra en pertinence, au profit des

services de partage». Mais «l'autonomie est loin d'être une baguette magique pour la mobilité durable», soulignent les chercheurs de l'Institut du développement durable (Idrri). Parmi les incidences du véhicule sans chauffeur, il y a l'empreinte, en consommation d'énergie et matières premières, de l'électronique embarquée. La conduite automatisée consacre le règne du numérique: algorithmes, capteurs, radars, lasers analysent en temps réel route et alentours (classification des voies, trafic, parkings, météo, prix de l'essence etc). D'autres contenus permettent aussi aux

passagers de se divertir. Selon Intel, 1h30 de conduite autonome devrait générer quatre téraoctets de données, autant que 3.000 internautes en une journée. Quid du recours accru aux coltan, palladium, cuivre, tungstène et autres minerais, dont l'extraction induit souvent pollutions et impacts sociaux? À titre de comparaison, 3/4 des impacts environnementaux d'un smartphone sont dus à sa fabrication, plus qu'à son usage. Autre effet pervers, le risque d'étalement urbain. Les distances deviennent moins contraignantes quand on peut travailler dans sa voiture...

La France lance sa propre taxe

Le gouvernement a présenté hier son projet de taxe sur les géants du numérique, censé faire de la France un pionnier en matière d'imposition des «Gafa», en attendant des hypothétiques avancées sur le sujet au niveau européen et international.

Ce dispositif est une «première étape» dans la mise en œuvre «d'une fiscalité du XXI^e siècle, sur laquelle tout le monde s'entend pour dire qu'il est temps d'agir», a déclaré le ministre de l'Économie Bruno Le Maire. «Personne ne peut accepter que les grandes entreprises du numérique payent 14 points d'impôts de moins que nos PME.»

400M€ de recettes en 2019

Selon la Commission européenne, le taux d'imposition moyen des multinationales du numérique, qualifiées de Gafa (acronyme pour Google, Amazon, Facebook et

Apple), n'est que de 9% contre 23% pour les entreprises européennes en général.

Le texte, qui sera débattu à partir d'avril prochain au

Parlement, prévoit un taux d'imposition de 3% pour les entreprises qui font un chiffre d'affaires sur leurs activités numériques de 750M€ dans le monde et de plus de 25M€ en France.

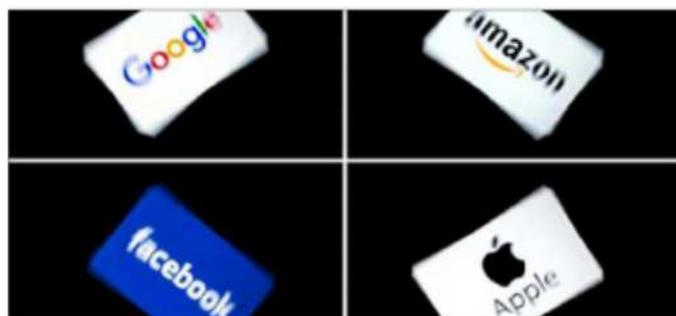


Photo AFP

Parlement, prévoit un taux d'imposition de 3% pour les entreprises qui font un chiffre d'affaires sur leurs activités numériques de 750M€ dans le monde et de plus de 25M€ en France.

Selon Bercy, une trentaine de grandes sociétés devraient être concernées par cette taxe, appliquée de façon rétroactive à partir du 1^{er} janvier. Parmi elles, seules une minorité d'entreprises françaises seront touchées, a précisé Bercy, sans dévoiler le nom des groupes en ques-

tion. «S'agissant du rendement de la taxe, nous parlons pour 2019 sur un rendement de 400M€», a précisé Bruno Le Maire.

«C'est un pansement sur une jambe de bois», a dénoncé hier sur France inter Manon Aubry, tête de liste LFI pour les européennes. «Bruno Le Maire s'attaque à ces mastodontes avec un pistolet à eau (...) On nous présente cela comme une grande victoire alors que cela rapportera sept fois moins que l'impôt de solidarité sur la fortune, supprimé l'an dernier», a regretté de son côté Ian Brossat, tête de liste PCF, dans *Libération*.



Day	Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
Vendredi	7° 14°	6° 15°	5° 15°	4° 14°
Samedi	10° 17°	9° 17°	8° 17°	6° 17°
Dimanche	10° 14°	10° 15°	9° 15°	9° 14°
Lundi	7° 14°	6° 15°	4° 14°	4° 13°
Mardi	7° 13°	6° 14°	5° 13°	5° 12°
Mercredi	7° 12°	6° 13°	5° 12°	5° 12°
HIER			Mini	16h
	Angoulême.....		12°	14°

Ciel changeant, avec quelques averses.
Les éclaircies sont de retour, malgré des passages nuageux pouvant donner des averses éparses. retour des pluies pour la nuit.
Le vent a tourné à l'Ouest modéré à assez fort, avec des rafales entre 50 et 60 km/h

La juste part fiscale de l'aviation

Dénoncée par les associations environnementales depuis des années, l'exonération de taxe du carburant des avions a surgi dans le débat public à la faveur de la crise des gilets jaunes

Jean-Denis Renard
jdrenard@sudouest.fr

Les spécialistes des politiques de transport mis à part, qui se souciaient de la fiscalité de l'aviation commerciale avant la poussée des premières brassées de gilets jaunes sur les ronds-points ? Qui savait même que le kérosène des avions de ligne n'est pas taxé ? La question n'est pourtant pas neuve. Elle a été maintes fois agitée par les associations environnementales qui dénoncent là un soutien à peine déguisé au moyen de transport le plus émetteur de gaz à effet de serre. La crise des gilets jaunes l'a placée sur le terrain de la justice fiscale. Difficile de justifier auprès d'un chômeur qui paie à la pompe 71 centimes d'euro de taxe sur l'énergie (TICPE + TVA sur la TICPE) par litre de gazole que l'avion d'un cadre supérieur brûle un kérosène détaxé...

Il n'y a certes pas que des cadres supérieurs dans les aéroports. La proportion des passagers fortunés ne cesse de baisser avec l'explosion du trafic low-cost qui démocratise le transport aérien et profite notamment aux retraités. Mais si l'on en croit une enquête réalisée il y a quelques années par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), les catégories les plus aisées - cadres moyens et plus - sont encore surreprésentées à l'embarquement. Au contraire des ouvriers, artisans, commerçants et agriculteurs.

Le manque à gagner pour l'État

Deux ans avant la crise des gilets jaunes, une enquête de la Cour des comptes pointait déjà l'avantage fiscal de l'aérien. « En France, l'avion est le seul moyen de transport fonctionnant à l'énergie fossile exempté de taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE). Au total, l'exonération de la TICPE pour l'aviation représente un manque à gagner pour l'État de 3,5 milliards d'euros (par an, NDLR) pour les vols au départ et à l'arrivée du territoire français, de 13 milliard pour les vols intérieurs. »

Selon la Cour des comptes, cette exonération sur le carburant « peut s'analyser comme une aide à la compétitivité du secteur ». Elle se double d'une exonération totale de TVA sur les billets pour les vols internationaux, tandis que les vols intérieurs sont assujettis au taux réduit de 10 %.

L'héritage historique explique cette étrangeté. En 1944, la Convention de Chicago a posé le principe de

VOUS AVEZ LA PAROLE

Dans le cadre du GRAND DÉBAT NATIONAL, « Sud Ouest » vous invite à participer à la réalisation du journal, en proposant des idées ou en posant des questions à la rédaction, via Sudouest.fr. Depuis un mois, vous nous avez adressé plus de 600 propositions sur les quatre thèmes de la démocratie, l'écologie, la fiscalité et l'organisation de l'État. Après le vote obligatoire, l'utilité du Sénat ou encore la suppression de la TVA, nous répondons aujourd'hui à vos questions sur l'absence d'équité fiscale entre la taxation de l'essence à la pompe et l'exemption dont bénéficie le transport aérien.

la simplification des règles applicables à l'aviation civile. Concrètement, la non-taxation du carburant prévaut sur les liaisons internationales. Cette solution a été étendue aux vols domestiques. Rien n'interdit cependant à un pays de taxer le kérosène sur ses vols intérieurs.

Un marché mondialisé

Revenir en arrière est délicat dans un contexte mondialisé. Comment ne pas altérer la compétitivité d'Air France en taxant le kérosène brûlé

La proportion des passagers fortunés ne cesse de baisser avec l'explosion du trafic low-cost

sur ses lignes domestiques si Iberia, en Espagne, ou Lufthansa, en Allemagne, continuent à bénéficier de l'exonération dans leurs pays respectifs ? L'argument a ses limites, dans le sens où l'augmentation du transport aérien profite d'abord aux cadres du low-cost que sont EasyJet, Ryanair ou Volotea.

Le sujet frémuit à l'échelon européen. Le 12 février, le secrétaire d'État aux Finances des Pays-Bas a proposé à ses collègues de l'Union européenne un mécanisme de taxation des rejets de CO2 des avions qui serait assis sur leur consommation de kérosène ou sur le prix des billets. « La France a soutenu l'inscription de ce sujet au Conseil européen », a réagi Brune Poirson, la secrétaire d'État à la Transition écologique. Mardi, la Belgique a remis le sujet sur le tapis. Mais, en matière fiscale, toute règle requiert l'unanimité des États membres. Discuter une réforme à l'échelon européen est le meilleur moyen de l'enterrer pour des siècles.



La perte de recettes fiscales provoquée par la non-taxation du kérosène s'élève à 1,3 milliard d'euros par an pour les seuls vols intérieurs selon le calcul de la Cour des comptes. AFP

Quelques pays ont choisi de taxer

« De façon générale, le transport aérien paie beaucoup de taxes. D'après l'Iata (l'Association internationale du transport aérien), 122 milliards de dollars en 2018 sur un chiffre d'affaires de 885 milliards. S'il est nécessaire d'avancer vers une taxation du kérosène, n'oublions pas que cela pourrait être compensé par une réduction d'autres taxes. Notamment celles qui financent généreusement l'aviation civile », estime Yves Crozet, expert reconnu des transports et professeur à l'université de Lyon.

Selon lui, il est exact que le Japon et les États-Unis taxent le kérosène de leurs avions sur leurs lignes intérieures, mais à une hauteur modeste. Autre exemple, la Suède. « Le montant de sa taxe est de quelques euros pour un vol domestique en classe économique. Ce sont, peu ou prou, les mêmes montants que ceux de la "taxe Chirac" (sur les billets français, NDLR), destinée à financer les programmes médicaux en Afrique », ajoute Yves Crozet.

Par ailleurs, l'aviation civile est soumise au marché des quotas de carbone qui fonctionne à l'échelle européenne. Schématiquement, il s'agit pour les acteurs économiques d'acheter les « droits à polluer » (à émettre de CO2) nécessaires à leur activité. En pratique, 80 % des quotas de CO2 sont alloués gratuitement aux compagnies aériennes. Le rapport financier semestriel (janvier-juin) 2018 du



Jacques Chirac est à l'origine de la taxe de solidarité sur les billets, instaurée en 2006.

PHOTOARCHIVES AFP

groupe Air France/KLM mentionne une charge financière de 90 millions d'euros en quotas CO2 alors que les charges de carburant représentent 2,2 milliards d'euros. Soit un ratio de 4 %.

La taxation du kérosène des avions est-elle indispensable ?

OUI
NON



BILL HEMMINGS,
DIRECTEUR
« AVIATION
ET TRANSPORT
MARITIME »
DE L'ONG
TRANSPORT
& ENVIRONMENT

L'exemption de taxation dont bénéficie le kérosène est un problème de nature politique. Elle s'explique par l'influence des acteurs du marché. En France, le PDG d'Air France a un accès direct au président Macron. En Allemagne, le PDG de Lufthansa a également un accès direct à la chancelière Merkel. Cette exemption fausse les prix. Les automobilistes européens paient en moyenne 48 centimes de taxe par litre de carburant quand ils font le plein. Si les compagnies aériennes payaient ne serait-ce que 33 centimes de

En France, le PDG d'Air France a un accès direct au président Macron

taxe par litre de kérosène, cela représenterait environ 14 euros par passager sur un vol Francfort-Madrid de deux heures. Si on ajoutait l'application d'un taux normal de TVA à 20 % - les

vols internationaux sont exemptés de TVA - on obtiendrait 16 euros pour un prix du billet à 80 euros. $14 + 16 = 30$ euros. C'est une distorsion de concurrence. Et la non-perception de ces 30 euros, c'est autant de moins dans le budget des États pour construire des routes et des hôpitaux. On estime que le transport aérien est utilisé par 25 % de la population française. Les 75 % qui ne prennent pas l'avion compensent cette perte de recettes.

OUI
NON



THOMAS JUIN,
DIRECTEUR
DE L'AÉROPORT
DE LA ROCHELLE
ET PRÉSIDENT
DE L'UNION
DES AÉROPORTS
FRANÇAIS

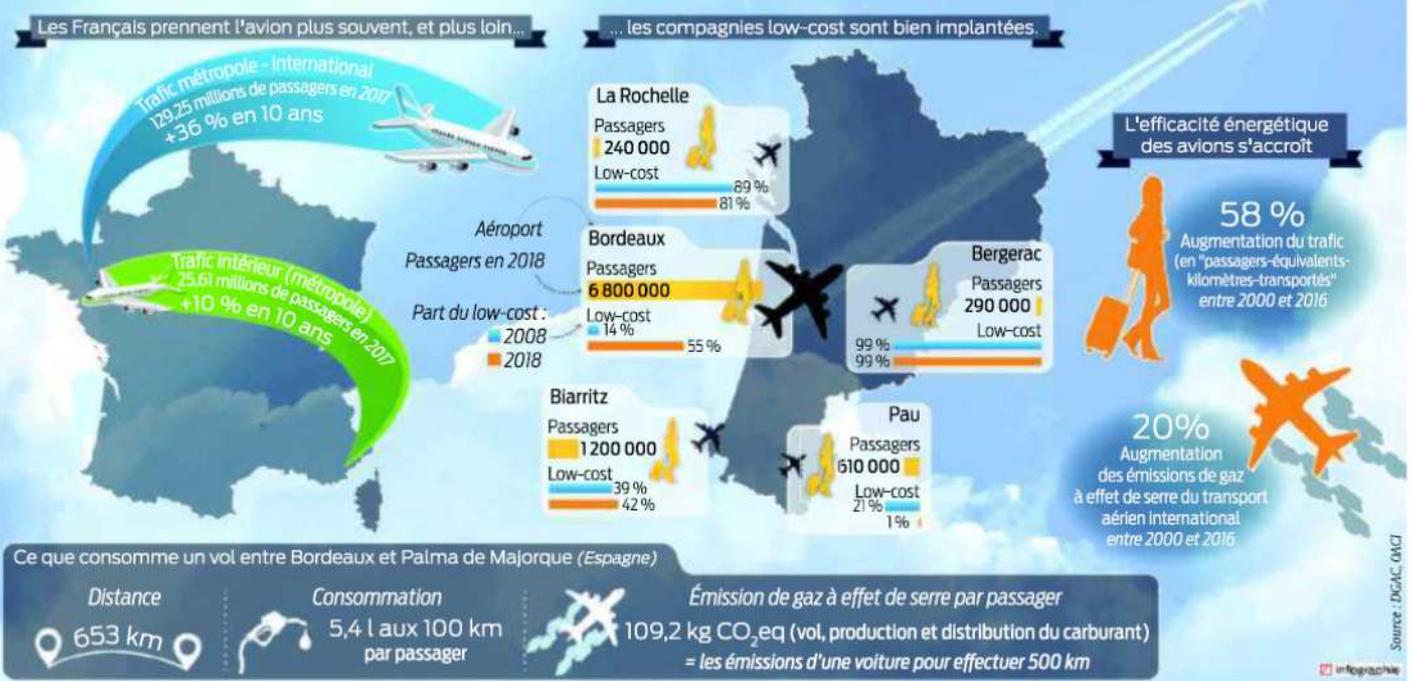
Penser que l'on doit taxer le kérosène relève d'une méconnaissance profonde du secteur aérien. Sur les liaisons internationales, il faudrait un vote à l'unanimité au sein de l'OACI (Organisation internationale de l'aviation civile) pour y parvenir. Quant au transport aérien national, il est déjà soumis à une taxation à la fois très forte et spécifique. Il finance tous ses coûts, un cas unique dans le domaine du transport. Il finance également son administration, à savoir la

Taxer le kérosène se ferait aux dépens du pavillon français

Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Enfin, il finance des missions régaliennes, comme sa police et sa sûreté. À ceci on peut ajouter le poids de la taxe de solidarité, la « taxe Chirac ». Résultat,

sur une liaison Paris-Toulouse, par exemple, jusqu'à la moitié du billet est due aux obligations fiscales qui pèsent sur l'aérien. Dans ces conditions, taxer le kérosène se ferait aux dépens du pavillon français et profiterait aux concurrents étrangers. Ce serait un mauvais coup pour les territoires, desservis par des vols transversaux comme Bordeaux-Lyon qui sont des réponses adéquates aux besoins de mobilité.

Le trafic aérien international en forte croissance



Aucune solution pour sortir de l'impasse à trois semaines du Brexit



Theresa May. PHOTO:AFP

EUROPE À moins d'un mois de la date officielle du Brexit, les discussions mardi entre négociateurs britanniques et européens n'ont toujours pas permis de sortir de l'impasse, augmentant le risque d'un nouveau rejet de l'accord de divorce par les députés britanniques. Cet échec, qui intervient en amont d'une semaine cruciale pour la Premier

ministre britannique Theresa May, renforce aussi le spectre d'une sortie brutale de l'UE le 29 mars avec toutes ses conséquences dommageables pour l'économie.

Taxer les Gafa devrait rapporter 400 millions d'euros cette année

FISC La taxe sur les géants du numérique, présentée hier en conseil des ministres, devrait rapporter 400 millions d'euros aux finances publiques cette année et 650 millions à l'horizon 2022, a indiqué le ministre de l'Economie Bruno Le Maire en présentant à la presse ce dispositif fiscal, décidé faute de consensus européen sur l'imposition des multinationales du numérique.

Toute l'année à l'heure d'été ?

SOCIÉTÉ Une consultation citoyenne fait apparaître que la majorité des Français serait pour

Avant une décision au niveau européen, une consultation citoyenne a montré un soutien majoritaire à l'option consistant à rester toute l'année à l'heure d'été en France, avec un record de participation sur ce casse-tête rituel du changement d'heure.

La Commission européenne a proposé en septembre 2018 une nouvelle directive qui mettrait fin à ces changements controversés, impliquant d'avancer sa montre d'une heure en mars et de la reculer d'une heure en octobre.

Les ministres des transports européens, réunis en décembre, ont envisagé la date de 2021 pour abandonner ce système. Et à l'issue d'une action de coordination pour éviter un « patchwork » de fuseaux horaires, chaque État membre de-



Plus de 83 % des réponses sont pour la suppression du changement d'heure. PHOTO ILLUSTRATION SYLVIE CAMBON/PQR

vrait alors décider de son heure légale. Pour verser « un élément supplémentaire au débat », la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale a organisé une consultation sous la forme d'un questionnaire en ligne.

Menée entre le 4 février et le 3 mars, cette consultation sans valeur contraignante a montré que « 83,71 % des répondants sont pour mettre fin au changement

d'heure deux fois par an ». Selon ces résultats, qui seront détaillés en commission le 12 mars, « 59,17 % des répondants choisissent de toujours rester à l'heure d'été » (UTC + 2). L'heure d'hiver, qui avait un temps tenu la corde, est à 36,97 %.

Cette consultation française a reçu 2 103 999 réponses. C'est un record absolu pour une telle consultation de l'Assemblée.

EN HAUSSE

La confiance des ménages

Selon l'Insee, la consommation des ménages français est repartie à la hausse en janvier. Elle aurait progressé de 1,2% alors qu'elle avait chuté de 1,5% en décembre 2018. Ceci expliquant peut-être cela, selon une étude OpinionWay, 17% des français estiment que leur pouvoir d'achat a augmenté depuis décembre 2018.

Gilets jaunes : La Région au chevet des commerces

La Région Nouvelle-Aquitaine accorde une enveloppe de 2 millions d'euros aux commerçants et artisans dont l'activité a souffert du mouvement des gilets jaunes. Les entreprises éligibles devront justifier d'une perte d'au moins 30 % par rapport aux années précédentes. Elles se verront attribuer une aide de 2 000 à 10 000 euros. Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention. Les entreprises nouvellement créées

feront l'objet d'une analyse spécifique.

Des pollueurs à la barre

JUSTICE Hier, plusieurs dossiers liés à la pollution de l'environnement étaient jugés à Angoulême

Lysiane Larban
angouleme@sudouest.fr

Plusieurs affaires liées à la pollution de l'environnement dans le département étaient jugées hier, au tribunal correctionnel d'Angoulême. Le stockage illégal de véhicules non-dépollués pour l'un, le remblaiement d'un bras d'eau de la Charente avec des débris pour l'autre. Ces deux affaires ont pour lien commun celui de s'être affranchis des réglementations en vigueur en matière d'environnement.

La substitut au procureur de la République, Marion Vauquelin, chargée depuis 2015 des dossiers liés à l'environnement au parquet d'Angoulême, n'a pas souhaité faire de ces affaires « des exemples », comme elle l'explique dans l'un de ses réquisitoires, « mais dans chaque dossier convoqué aujourd'hui, il me paraît incontournable et indispensable de requérir des poursuites ». Le Ministère public a été entendu par le tribunal.

Voitures abandonnées

À 71 ans, Daniel Turgne était jugé hier en qualité d'ex-proprétaire d'un terrain de 3 700 mètres carrés à Champniers, qui servait à stocker des véhicules abandonnés. Il comparait pour dépôt illégal de déchets et gestion d'une installation non agréée. Le site, dont il a été propriétaire jusqu'au mois de juillet 2018, faisait, depuis 2015, l'objet de recommandations et de mises en demeure par la préfecture, car non agréé. Sur le terrain étaient entreposés véhicules hors-services, pots de peintures, pneus...

« Les véhicules non-dépollués sont un danger pour l'environnement, explique un agent de l'association Charente nature, qui s'est portée partie civile pour ce dossier. Il y a des écoulements des liquides et des batteries des véhicules hors d'usage alors qu'ils sont posés à même le sol. Cela va directement dans la terre. » Le risque d'incendie, également, reste très



L'une des affaires concernait le remblaiement d'un bras d'eau de la Charente. PH. ILLUSTRATION LOIC DEQUIER

grand. Malgré que des véhicules aient été enlevés, à ce jour, le site n'est toujours pas agréé par la préfecture.

Désormais retraité, Daniel Turgne a quand même été reconnu coupable des faits qui lui étaient reprochés. Il a été condamné à payer une amende de 2 000 euros, dont 1 500 euros assortis d'un sursis. Il doit également indemniser Charente nature à hauteur de 950 euros.

Remblaiement illégal

L'accord « à l'amiable » passé, en novembre 2018 autour d'un repas, entre Pierre Chapuzet, propriétaire d'une peupleraie à Saint-Yriex, et Guy Touzain, chef de l'entreprise spécialisée dans les terrassements Gond Pontouvre TP, leur a valu le tribunal. La société, à ce moment-là chargée de la destruction d'un restaurant à Angoulême, a récupéré les gravats du chantier de démolition pour les besoins de Pierre Chapuzet. « Il me fallait du remblai pour les allées de ma propriété et pour enjambrer un bras

d'eau de la Charente, de façon à accéder à la peupleraie de l'autre côté », assume-t-il. Gond Pontouvre TP a ainsi déposé du remblai sur 71 mètres de long, dont 5 qui recouvrent l'intégralité du bras d'eau. Trente-six mètres font partis d'une zone rouge, selon le Plan particulier d'inondation établi.

Quatre prévenus étaient jugés : Pierre Capuzet, la société SCI Frable représentée par son épouse, et Guy Touzain en qualité de personne physique et morale (pour sa société Gond Pontouvre TP).

« Pourquoi avoir fait appel à cette entreprise ? », questionne la présidente du tribunal, Marie-Claude Gauthier-Bernard. « C'était une question d'écologie en faisant faire moins de transports. » Pourtant, les débris qui ont permis de boucher le bras d'eau de la Charente n'étaient pas traités et pollués. « On appelle les remblais utilisés dans ce dossier des déchets inertes, a pointé du doigt M^e Ruffié, l'avocat de l'association Charente nature, également partie civile pour ce dossier. Ces déchets

ne peuvent absolument pas se trouver au milieu d'un cours d'eau. » Guy Touzain et Pierre Capuzet ne se parlent plus et sont en litige au tribunal civil. Leurs conseils respectifs, eux, se renvoient la balle. À qui la faute ? Au maître d'œuvre qui doit se renseigner sur les réglementations ou au professionnel du terrassement ?

Le tribunal a tranché et a reconnu tous les prévenus coupables. La SCI Les Frables a été condamnée à 2 000 euros d'amende ; Pierre Chapuzet à 1 200 euros d'amende ; Gond Pontouvre TP à 2 000 euros d'amende ; et Guy Touzain à 1 200 euros. En outre, l'obligation de remettre la zone en état dans un délai de quatre mois a été prononcée. Les coupables sont également condamnés à verser 1 600 euros chacun à Charente nature.

« Il n'y a qu'une seule victime dans ces histoires, a déploré la procureur de la République, l'environnement, la faune, la flore, la destruction progressive de l'habitat charentais. »

Le maire voudrait interdire les cirques avec animaux

DÉBAT Michel Gourinchas a manifesté son souhait de refuser les cirques utilisant des animaux sauvages. Mais un tel arrêté serait vraisemblablement illégal. Le débat est lancé

Jonathan Guérin
j.guerin@sudouest.fr

Il voudrait bien mais il ne peut point. Michel Gourinchas a manifesté son intention de ne plus autoriser la présence de cirques utilisant des animaux sauvages. C'était jeudi, en conseil municipal. Le sujet a été abordé par hasard, lors d'une question de Michelle Le Floch. « Nous ne devons pas laisser passer cette maltraitance », a lancé l'élu de la majorité, demandant au maire un arrêté d'interdiction.

« On y réfléchit depuis déjà deux ans, lui a répondu Michel Gourinchas. J'ai résisté, mais j'ai changé d'opinion. Quand on regarde les conditions de vie des animaux, on ne peut pas continuer à cautionner. » Un arrêté est donc actuellement en cours de rédaction par les services municipaux.

Des attaques systématiques

Mais il se heurte à un obstacle de taille. Cognac n'est pas la seule ville à avoir tenté cette procédure. Des centaines (comme Paris, Rennes, Ajaccio, Bastia, Montpellier ou Strasbourg) ont fait de même. Cependant, les municipalités ont subi une morsure : celle de la légalité. En effet, en France, l'utilisation d'animaux sauvages par les cirques est réglementée mais pas interdite. Contrairement à une quarantaine de pays ayant déjà banni les bêtes sauvages sous les chapiteaux, dont 23 en Europe.

Au final, il ne revient pas à un maire de prendre un arrêté sur une telle question, hors de sa compétence. S'il le faisait, il serait vraisemblablement attaqué. En effet, un collectif des cirques de France réunissant plus de 200 structures a pour habitude de porter ces affaires en justice.



En plein débat, le cirque Claudio Zavatta a entamé hier sa tournée à Cognac, sur le parking de l'Espace 3000. Deux autres cirques sont attendus en 2019. PHOTODISC

La préfecture, jointe par « Sud Ouest », confirme : « La réglementation en vigueur n'interdit pas la tenue de spectacles avec des animaux sauvages. Même si elle est encadrée, c'est une activité libre. Seuls des motifs tirés d'une atteinte à l'ordre public pourraient justifier qu'un maire interdise un tel spectacle. »

Pas de quoi refroidir Michel Gourinchas : « On va faire cet arrêté et on verra bien, projette-t-il. Nous allons voir ce qu'il en est au niveau de la légalité mais notre décision est prise. C'est un choix politique. Et si on veut nous attaquer, qu'ils nous attaquent. On pourrait aussi faire payer à cirque la totalité des frais d'installation, ce serait un moyen d'agir. »

À Cognac, le nombre de cas est marginal : sur ses terrains publics, la Ville n'accueille guère plus de deux cirques par an.

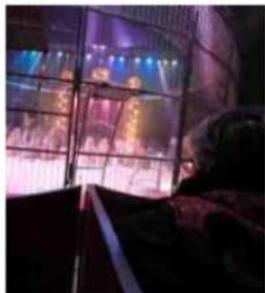
« Pas des tortionnaires »

Le cirque Claudio Zavatta est justement arrivé en ville hier. Parmi les numéros présentés : les fauves de Frédéric Edelstein. Nous avons pu interroger son représentant, Vincent Justin, à l'Espace 3000. Voici ce qu'il dit de la polémique. « Ici, nous ne faisons qu'une seule représentation par jour. Cela limite les efforts des animaux, qui ne travaillent pas plus de trois minutes. Nous avons des lions. Ils étaient destinés à la chasse, et donc on les a sauvés. Ils ont été élevés à la main. Ces animaux sont soignés, suivis par les vétérinaires, et ils vont bien. La preuve, c'est qu'ils meurent plus vieux que dans leur milieu naturel. Dans ce cadre sauvage, ils sont chassés et menacés d'extinction. Alors qu'est-ce qu'on veut ? Sauver les derniers ou les laisser disparaître ? »

Vincent Justin tient à insister sur un point : « On assimile la captivité à la maltraitance. Mais il ne faut pas faire d'anthropomorphisme et penser à la place des animaux. Ils sont aussi bien avec nous. Par exemple, les autruches, on les a récupérées alors qu'elles étaient destinées à être vendues pour leur viande ! Alors oui, certains cirques font n'importe quoi avec leurs animaux mais pas nous. Je demande au maire, avant de prendre sa décision, de venir nous voir pour se rendre compte des conditions réelles. Les gens veulent voir des animaux. Nous ne sommes pas des tortionnaires. Allez voir les chenils. Eux ont vraiment de mauvaises conditions et ne sont pas interdits. »

Le cirque Claudio Zavatta est présent à Cognac jusqu'au 17 mars.

Qu'en pensent les spectateurs ?



Deux tiers des Français seraient pour l'interdiction des animaux sauvages. PHILIPPE

REACTIONS Les familles présentes hier ne comprennent pas les critiques

Selon un sondage réalisé récemment par 30 millions d'amis, 67 % des Français sont favorables à l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques. Mais qu'en pensent les Cognacais ? Hier, ils étaient une poignée à se présenter à l'Espace 3 000. C'est là que le cirque Claudio Zavatta a monté son chapiteau pour dix jours. Nous avons interrogé les spectateurs, avant la première séance de 16 heures.

« C'est un peu comme un zoo, alors je ne vois pas pourquoi il

faudrait interdire, assume Yannick. Ça ne me choque pas plus que ça. »

« Je ne pense pas qu'ils soient maltraités, juge Marie-Christine. Moi j'ai toujours adoré les cirques. C'est une distraction pour ma petite-fille. Ça reste un spectacle familial. »

« Oui, ils seraient mieux en liberté. Mais dans leur milieu naturel, ils sont chassés. Alors savoir ce qui est le mieux, franchement, je ne sais pas... », questionne Patrice.

« Les animaux dans les fermes sont-ils mieux lotis que ceux des cirques, s'interroge Christian. J'ai vu des chenils où les chiens étaient malheureux. Ici, les lions ont l'air d'être bien, même s'ils vivent en cage. »

« Le maire il ne pense pas aux enfants qui veulent voir les animaux », s'émeut Noha, 6 ans. Amandine, sa maman, ajoute : « Comment faire pour les cirques s'ils n'ont plus d'animaux. Moi je suis une puriste et je veux en voir. C'est ça le cirque. »



LE PIÉTON

A appris qu'on retrouvait des drôles de choses dans les eaux usées. À la station d'épuration, on voit débouler des balles de tennis, des carottes entières, des jetons de charlots de supermarché... Sans parler des lingettes jetées dans les toilettes, qui mettent à mal les moteurs, ou les mégots de cigarettes balancés dans les bouches d'égoût, qui viennent eux aussi s'accumuler au bout de l'entonnoir. Les représentants de Grand-Cognac et Veolia l'ont rappelé, mardi soir, devant le conseil de quartier du Champ de Foire, il appartient à chacun de faire preuve d'un peu de bon sens et d'arrêter de balancer n'importe quoi dans les tuyaux...

10^e conférence BIO-LITTÉRAIRE

Cognac à vélo

Vendredi 9 mars 2019 - 16h-20h
Librairie Le Texte Libre

Samedi 9 mars 2019 - 11h-19h
Théâtre l'Avant-Scène

Ateliers pour tous

Conférence Débat

Balades à vélo

Cercle d'échanges

Animations toute la semaine en magasin

biocoop
100% produits bio

AGENDA

AUJOURD'HUI

Métal. À 20 h, l'association West Rock reçoit les groupes Gorod, Psykup et Sup, aux Abattoirs. Tél. 05 45 82 48 06.

« **Portraits vigneron** ». De 14 h à 18 h, exposition autour de grands panneaux retraçant la vie d'un personnage, au musée des arts du cognac. Entrée libre. Tél. 05 45 36 21 10.

Emmaüs. Le dépôt pour les dons sera ouvert de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, au 8 rue Fonck et Védérine.

UTILE

Rédaction. 9, place François-I^{er}
Courriel : cognac@sudouest.fr
Tél. 05 45 36 62 80.

L'usine Verallia était à l'arrêt hier

GRÈVE Une usine au point mort. Hier, 100 % des machines de Verallia étaient à l'arrêt, selon la CGT. Le syndicat a organisé cette journée de grève dans le cadre d'un mouvement social. Environ 60 salariés jugés inaptes seraient menacés de licenciement. Une crainte démentie catégoriquement par la direction. Visiblement, pas de quoi rassurer les ouvriers du géant verrier : les chiffres de la CGT invoquent environ 80 % de grévistes et une « très bonne mobilisation ». De son côté, la direction avance plutôt un taux de 25 à 35 % de grévistes au total sur le site.

Un texte qui fixera les règles d'urbanisme pour vingt ans

SCOT Le sujet est technique, mais ses répercussions dureront vingt ans. Le



Maud Boulesteix et Bernard Mauzé. PHOTO P.H.M.

territoire de l'Ouest Charente est en train de préparer son « schéma de cohérence territoriale » (Scot). En bout de course, il donnera le cadre des plans locaux d'urbanisme. Quelles parcelles seront constructibles ? Où pourra-t-on planter de la vigne, construire des entreprises ? Le plan d'aménagement et de développement durable (Padd)

fixe les grandes orientations, en s'inscrivant dans les limites fixées par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Bernard Mauzé, président du pôle territorial, et Maud Boulesteix, en charge du Scot, le présenteront lors de deux réunions publiques, mardi à 20 heures à la salle des fêtes de Merpins, et mercredi 13 mars à 17 heures à la salle des fêtes de Saint-Cybardeaux.

L'apport des migrations

CONFÉRENCE Président du groupe de recherches et d'études historiques de la Charente saintongeaise (Greh), le géographe Gilles Bernard s'est intéressé aux impacts des migrations sur le patrimoine cognaçais. Des négociants anglais aux paysans vendéens, le territoire s'est nourri de ces flux qui ont contribué à sa richesse. Gilles Bernard anime une conférence samedi à 17 heures à l'auditorium de la Salamandre, à Cognac. Tarif, 6 €, adhérent Greh, 2 €, gratuit moins de 18 ans.

COMMUNES EXPRESS

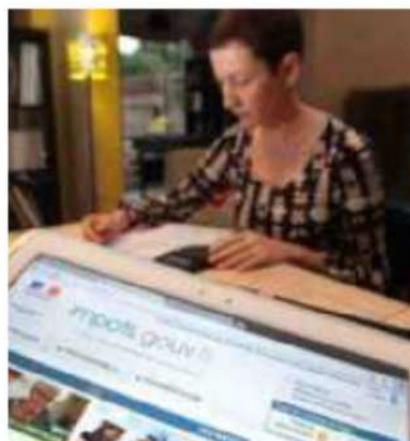
CHÂTEAUBERNARD
Réunion du Conseil municipal. Le conseil municipal se réunira ce soir

à 20 h 30. 12 points sont à l'ordre du jour dont le rapport d'orientation budgétaire 2019.

Une nouvelle donne fiscale en 2019

IMPÔT Outre l'instauration du fameux prélèvement à la source, l'année 2019 est riche en innovations

À moins de vivre sur une île déserte ou aux confins de l'univers, tout le monde en a entendu parler : l'instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (PAS) modifie substantiellement la donne fiscale. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier, les salaires, pensions et rentes à titre gratuit font l'objet d'une rete-



La déclaration en ligne est désormais généralisée. T. DAVID

nue à la source à l'occasion de leur versement. Par ailleurs, les revenus de location et des travailleurs indépendants sont désormais soumis au versement d'acomptes mensuels ou trimestriels.

L'instauration de ce big-bang fiscal a évidemment des conséquences sur les revenus perçus en 2018. Celle-ci a longtemps été présentée comme une « année blanche » côté impôts, ce qui n'est pas tout à fait exact. Certes, les revenus ordinaires engrangés en 2018 bénéficient du crédit d'impôt de modernisation du recouvrement (CIMR) instauré afin d'éviter une double imposition. Mais les revenus exceptionnels (indemnités de rupture du contrat de travail pour leur fraction imposable, prestations retraite servies sous forme de capital, etc.) seront bien taxés par Bercy. Les contribuables concernés devront donc acquitter l'impôt correspondant en septembre 2019, en plus du PAS. Attention : les petits et gros malins qui seraient tentés de « maquiller » les revenus exceptionnels en revenus ordinaires (ou de déclarer comme revenus de 2018 des sommes à déclarer normalement en 2019) doivent savoir que le fisc a décidé d'allonger d'un an le délai au cours duquel il peut contrôler les déclarations de revenus. Concernant les revenus obtenus en 2018, la prescription interviendra donc le 31 décembre 2022.

Régularisation par le fisc

L'entrée en vigueur du PAS permet aussi aux contribuables de demander en ligne (www.impots.gouv.fr) au fisc de recalculer leur taux de prélèvement en cas de variation conséquente de leurs revenus, à la hausse comme à la baisse. Si aucune condition n'est exigée pour les modifications résultant d'une hausse, en revanche, les demandes de modulation à la baisse ne sont prises en compte que si l'écart entre le prélèvement originel et le nouveau dépasse 10 % et 200 euros sur l'année.

Ces formalités sont facultatives. De toute façon, le fisc prendra connaissance de l'évolution de vos ressources via la déclaration de revenus. L'été suivant, il procédera à la régularisation de votre situation, soit en remboursant un trop-payé en cas de chute de vos revenus, soit en demandant un complément d'impôt si vos ressources ont progressé.

Déclaration en ligne obligatoire

Désormais, il est également possible de déclarer à l'administration fiscale un changement de situation qui a un impact sur l'imposition (mariage, naissance, décès, etc.) sans attendre le dépôt de la déclaration de revenus. En principe, cette démarche est obligatoire sous soixante jours. Toutefois, pas de panique si vous ne déclarez pas immédiatement ces événements. Vous conservez toujours la possibilité de corriger un oubli lors de la déclaration de revenus suivante.

Autre nouveauté majeure cette année : l'entrée en application du prélèvement forfaitaire unique (PFU). Il concerne pour la première fois certains revenus perçus en 2018 : plus-values de cessions de valeurs mobilières, livrets fiscalisés, dividendes hors PEA, etc. Également dénommée « flat tax », cette ponction de 30 % qui touche tous les contribuables est prélevée à la source, à l'occasion du versement de ces revenus. Dernier changement notable : tous les contribuables bénéficiant d'un accès Internet dans leur résidence principale ont désormais l'obligation de remplir leur déclaration de revenus en ligne, sous peine de devoir acquitter une amende de 15 euros. Des tolérances sont tout de même prévues, notamment vis-à-vis des contribuables qui ne maîtrisent pas le numérique, en particulier certaines personnes âgées. Ces publics peuvent continuer à déclarer sur formulaire papier, sans pénalités.

Thierry Gironde